

RETRAITES (départ à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2024)

VOS COTISATIONS FRAIS DE SANTE 2024



	Cotisation 2024	Pour information Barème de cotisation des futures années d'affiliation tel qu'estimé en 2024 (Barème tarifaire pouvant évoluer d'ici 2025 en fonction de l'équilibre technique du dispositif constaté à fin 2024)		
		Cotisation mensuelle - 1 ^{ère} année d'adhésion	Cotisation mensuelle – 2 ^{ème} année d'adhésion	Cotisation mensuelle – 3 ^{ème} année d'adhésion
Cotisation Retraité	77,38 €	96,73 €	116,08 €	139,29 €
Conjoint	116,08 €	116,08 €	116,08 €	139,29 €
Par enfant (gratuité à compter du 3 ^{ème} enfant)	50,30 €	50,30 €	50,30 €	50,30 €

Conformément à l'article 4 de la loi n° 89-1009 dite loi Evin du 31 décembre 1989, peuvent bénéficier du régime d'accueil :

- Les anciens adhérents salariés bénéficiaires d'une rente d'incapacité ou d'invalidité, d'une pension de retraite ou s'ils sont privés d'emploi d'un revenu de remplacement ;
- Les personnes garanties du chef de l'adhérent salarié décédé, pendant une durée minimale de 12 mois à compter du décès

Votre adhésion est individuelle facultative.

Les cotisations sont entièrement à votre charge.

Document non contractuel



RETRAITES (départ à la retraite antérieur au 31.12.2023)

VOS COTISATIONS FRAIS DE SANTE 2024



	Cotisation mensuelle 2024 en €	Pour information Barème de cotisation pour l'année suivante d'affiliation tel qu'estimé en 2024 (Barème tarifaire pouvant évoluer d'ici 2025 en fonction de l'équilibre technique du dispositif constaté à fin 2024)
Cotisation retraité	116,08€	139,29 €
Cotisation conjoint	116,08€	139,29 €
Par enfant (gratuité à compter du 3ème enfant)	50,30€	50,30 €

Votre adhésion est individuelle facultative
La cotisation est entièrement à votre charge.



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 numéro LEI69500JLU5ZH89G4TD57. Siège social :
143, rue Blomet - 75015 Paris